



BIO



LAIT ET PRODUITS LAITIERS

PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE 2023- 2030



PLAN BIO 2030

Sommaire

Table des abréviations	2
Introduction	3
1. Contexte	3
Qu'est-ce que le plan filière ?	3
A quoi sert le plan de filière bio ?	3
Comment l'utiliser ?	3
2. Pourquoi développer la filière lait et produits laitiers biologiques wallonne ?	4
3. Définition du scope	4
Etat des lieux de la filière	5
1. Production de lait bio, collecte et transformation	5
Production laitière	5
Collecte de lait	5
Prix d'achat du lait en Belgique	7
Consommation en Wallonie	8
Prix de vente du lait en Belgique	9
2. Commercialisation	9
Canaux de commercialisation	9
Filières d'intérêt	10
3. Principaux freins au développement de la filière bio en Wallonie par catégorie d'acteur	11
4. Analyse SWOT du développement de la filière	12
5. Analyse TOWS	13
Objectifs de développement à l'horizon 2030	14
1. Méthodologie	14
2. Objectifs de développement pour la filière	15
Plan d'action	16
Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie (1_L1)	19
Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)	20
Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4)	21
Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5)	23
Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7)	24
Annexes	
ur ! Signet non défini.	Erre

Table des abréviations

VL : Vaches laitières

CA : Chiffre d'affaires

GMS : Grandes et moyennes surfaces

RW : Région wallonne

SAU : Surface agricole utile

INTRODUCTION

1. Contexte

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-2027, le Gouvernement a adopté un plan stratégique « Plan Bio » pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie post 2020 avec pour objectif d'atteindre au moins **30 % des surfaces en bio** en 2030 et la **certification de 4 720 producteurs** d'ici 2030.

Dans le cadre de l'action 3 du Plan Bio, la SoCoPro a été mandatée pour élaborer un plan de développement de filière bio régionale pour chaque secteur de production significatif. Ainsi des plans de développement de filières spécifiques à la production biologique et à l'échelle régionale sont élaborés. Ils alimentent, le cas échéant, les plans de développement de filières communs à tous les modes de production.

Qu'est-ce que le plan filière ?

Le plan filière n'est pas une étude économique - les données manquent – mais il propose une trajectoire souhaitée par le secteur avec des orientations d'action construites avec les chargés de mission.

Il comporte :

- une partie « État des lieux », avec notamment : une quantification des flux de matières, un inventaire des ressources humaines et matérielles existantes et une identification des besoins de renforcement, une caractérisation générale de l'offre et de la demande des différents maillons, une analyse de l'adéquation entre celles-ci ainsi qu'une analyse des freins au développement de la filière ;
- une partie « Objectifs de développement à l'horizon 2030 » avec notamment des objectifs de développement chiffrés à l'horizon 2030 définie par le secteur (syndicats et acteurs de la chaîne de valeur (agriculteurs, transformateurs, distributeurs) est revue tous les ans au sein d'un GT organisé par le Collège afin de vérifier l'atteinte des objectifs pré définis par le plan et envisager des réorientations au sein du plan ;
- une partie « Plan d'action » avec notamment : une identification et une proposition d'orientation des actions pré définies dans le Plan Bio pour l'opérationnalisation du plan et la réalisation de la trajectoire. La proposition d'orientations d'action est définie avec chaque chargé de mission du plan BIO afin d'identifier les leviers à débloquer pour atteindre les objectifs fixés par la trajectoire et le niveau de priorisation des actions du plan BIO en fonction de chaque filière.

A quoi sert le plan de filière bio ?

L'objectif du plan de filière est d'établir une **trajectoire en concertation avec le secteur** et les **moyens**, au travers de l'orientation des actions du Plan Bio, pour la réaliser. L'orientation des actions du Plan Bio devra permettre de gérer stratégiquement les investissements publics/privés existants et futurs pour atteindre les objectifs fixés dans chaque plan.

L'ensemble des plans de filière devront **converger vers l'objectif principal du Plan Bio qui est l'atteinte de 30%** de la SAU en bio. La répartition des surfaces bio par filière au sein de ces 30% est établit en fonction de la **consommation**. En effet, chaque hectare cultivé en bio doit être consommé.

Comment l'utiliser ?

Le plan est à destination du secteur, celui-ci peut donc le consulter pour bien comprendre les problématiques liées à la filière, la trajectoire envisagée et les actions proposées.

Le plan doit être utilisé comme **une feuille de route**.

L'ETAT DES LIEUX

L'état des lieux peut être challengé notamment au sein de la plateforme BIO pour identifier les GAPs de récolte de données permettant un meilleur suivi du secteur biologique en fonction des caractéristiques propres à chaque filière (viande bovine, avicole, ...).

LES FICHES ACTIONS

Les actions prédefinies dans le Plan Bio sont reprises et précisées pour chaque filière au sein de fiches actions qui font mention :

- Du Levier et objectif opérationnel tels que définis dans le Plan Bio ;
- Du contexte et des problématiques auxquels elles doivent répondre ;
- Des objectifs spécifiques de l'action tels que définis dans le Plan Bio ;
- Des actions telles que définies dans le Plan Bio ;
- Des **orientations** (pistes d'actions) concertées avec le secteur et le chef de projet responsable de l'action (tel que défini dans le Plan Bio).

Ainsi, chaque chef de projet peut consulter la fiche action pour l'action dont il est responsable. Les orientations proposées doivent lui permettre de confirmer/revoir ses priorités.

2. Pourquoi développer la filière lait et produits laitiers biologiques wallonne ?

En 2023, 11.81% de la superficie agricole utile (SAU) wallonne est engagée en agriculture biologique. Dans le cadre du plan Bio 2030, la Wallonie ambitionne de doubler cette surface pour arriver à 30% de SAU bio d'ici 2030. La majorité des terres agricoles biologiques est occupée par des prairies valorisées essentiellement par les ruminants, cette part représente 72% en 2023 (Chiffres du bio 2024). Les filières bovines bio et notamment la filière lait, présentent pourtant un enjeu de valorisation.

Ce plan stratégique de développement propose donc une approche systémique avec plusieurs actions permettant de mieux structurer la filière lait et produits laitiers de l'amont à l'aval. Il se veut comme une feuille de route permettant d'orienter les soutiens publics et sera révisé régulièrement pour tenir compte des évolutions chaque année.

Ce plan doit permettre de **maintenir la production et le nombre d'éleveurs en activité** en limitant au maximum les déconversions et en assurant la reprise des fermes notamment en améliorant les **perspectives économiques** des producteurs au travers d'une **répartition équitable de la valeur** entre les acteurs de la filière, une massification des débouchés en GMS notamment, grâce à une communication renforcée sur le bio, et la création de valeur au niveau des produits finis.

3. Définition du scope

Ce plan stratégique se focalisera sur le lait de vache à boire et produits laitiers (fromages, beurre, yaourts et autres) issus du lait de vache.

Les données communiquées dans le plan concerneront uniquement ces spéculations en agriculture biologique.

ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE

1. Production de lait bio, collecte et transformation

Production laitière

Le nombre de détenteurs en 2023 est de 306 (ayant au moins 5 bovins). Ceux-ci se répartissent majoritairement dans les provinces de Liège (51%) et du Luxembourg (26%). Le nombre de détenteurs a diminué par rapport à 2022 (338 détenteurs), notamment à cause de déconversions (du à un prix du lait peu attractif) et départ en pension non remplacés. La taille moyenne du cheptel laitier wallon est de 63 têtes, contre 153 en conventionnel² (cheptel bovin laitier et viandeux).

En 2023 la Wallonie compte 19 306 vaches laitières bio¹, cela représente environ 10% du cheptel bovins laitiers wallon² (bio et conventionnel). Après une forte hausse depuis 2015, le **nombre de vaches laitières est plutôt stable** depuis 2020 en Wallonie. En Belgique, on note cependant **une légère baisse** de 5% en 2023 par rapport à 2022 alors que le nombre total de vaches laitières augmente (+2.7% entre 2022 et 2023)³.

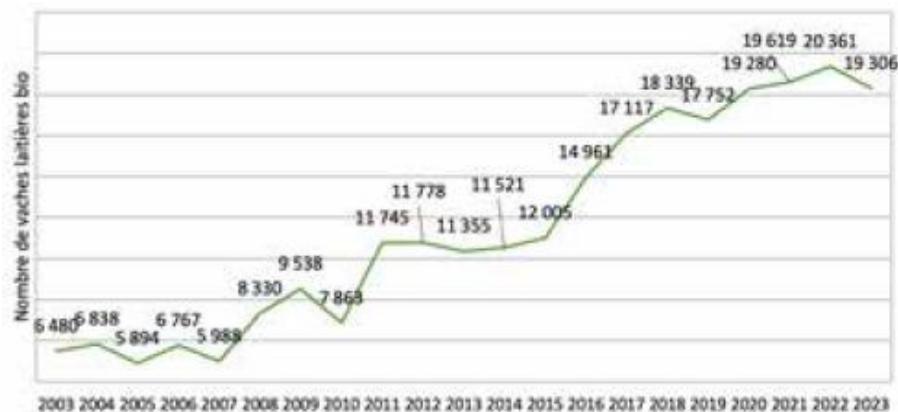


Figure 1 : Evolution du nombre de vaches laitières bio wallonnes (source : Biowallonie)

La production devrait être légèrement amoindri en 2024. Elle s'explique par une baisse du nombre de bête due à quelques **déconversions**, à cause notamment d'un **prix peu attractif en 2022** (égal au prix du lait conventionnel) et aux **départs en pension non remplacés**. En effet en 2030, 68%² des exploitants wallons auront plus de 60 ans et dans le secteur des bovins laitiers (bio et conventionnel), 38% déclarent ne pas avoir de repreneur connu. La **fièvre catarrhale ovine** (FCO) a également provoqué de la mortalité dans les élevages bovins en 2024. Cette baisse s'explique aussi par une baisse de la lactation, reflet de l'impact FCO (baisse estimée à + de 3%) et à une **qualité moindre du fourrage** en 2024 (due aux aléas climatiques).

Collecte de lait

Plusieurs organismes de collecte, spécialisés (Biomilk, Pur Natur) ou non (Laiterie des Ardennes, Arla, Socabel, Coferme etc), assurent la collecte du lait bio en Wallonie.

¹ Biowallonie, chiffres du Bio 2023

² SPF Économie DG Statistique, Statbel

³ Rapport annuel CBL 2024

Ces collecteurs font face à 2 principaux défis : la **gestion les tournées** de ramassage pour optimiser les coûts logistiques et garantir la fraîcheur du lait collecté, et la **valorisation du lait toute l'année** (gestion des variations de volumes, plus importants au printemps et réponse à une demande plus forte en hiver) pour offrir un prix correct aux producteurs.

(1.000 l)	2018	2020	2022	2023	% 23/22
Livraisons bio	77.894	96.487	111.115	115.656	4,1
Flandre	-	-	39.031	37.619	-3,6
Wallonie	-	-	72.084	78.037	8,3
Livraisons tot.	3.960.304	4.203.646	4.320.498	4.383.628	1,5
%	2,0	2,3	2,6	2,6	2,6

Figure 2 : Collecte de lait bio et conventionnelle en Belgique (Source : CBL)

En Belgique, la collecte de lait bio est en croissance ces dernières années pour atteindre environ 115 mio de litres collectés en 2023 dont 67% provient de Wallonie (d'après les membres du CBL). Cependant, environ **30% du lait bio a été déclassé en conventionnel en 2023⁴**, avec de fortes disparités saisonnières (surproduction au printemps mais forte demande en fin d'année). Une partie du lait bio collecté est exporté pour être transformé dans les pays voisins (Allemagne, Pays-Bas).

Compte tenu des difficultés rencontrés par la filière (déconversions, pensions, FCO, qualité fourrage), la collecte belge de lait bio (et de lait conventionnel) a diminuée de plus de 33 moi de litre, soit -0.8% par rapport à 2023. Cette baisse, étendu à la collecte de lait bio, a provoqué quelques tensions au niveau de l'approvisionnement en matières premières de certains transformateurs, les obligeants à se fournir à l'étranger. Cependant, la production devrait revenir à la normale en 2025.

Dans les pays voisins tels que la France, Danemark, Autriche et Suède, une baisse de la collecte bio est également enregistrée en 2023 (de 3.1 à 4.6%) et devrait se poursuivre, excepté en Allemagne⁴. Cette baisse de la production réduit les importations en Belgique et limite la concurrence avec le lait bio belge.

Par ailleurs, afin de réduire les rejets de nitrates dans les zones Natura 2000 (conformément à la directive Nitrates européenne), les Pays Bas ambitionnent une réduction de 30% du nombre d'animaux d'élevage en 2030 en incitant les éleveurs à cesser leur activité à travers l'octroi de compensations financières. La Flandre est également soumise à de fortes pollutions et a d'ailleurs adopté en décembre dernier un plan d'action (MAP7) visant à diminuer le taux de nitrates dans ses eaux. La collecte de lait pourrait donc diminuer pour ces raisons dans les années à venir sur ces territoires.

Transformation

La Wallonie dispose d'un écosystème diversifié de transformateurs. En effet plusieurs transformateurs, plus ou moins importants en termes de volumes transformés, sont présents sur le territoire et transforment de manière artisanale (ateliers à la ferme, fromageries artisanales) à industrielle.

La transformation à la ferme concerterait moins de 20% des fermes laitières bio⁵, contre 10% en conventionnel⁶. Elle constitue un moyen pour mieux valoriser sa production de lait même si le coût de l'équipement et les contrôles sanitaires associés peuvent représenter un frein pour les éleveurs qui souhaiteraient transformer à la ferme.

⁴ CNIEL, extrait de la note de conjoncture laitière bio du 3e trimestre 2024 [Conjoncture du lait bio en France et en Europe - Point de situation 2024 - Produire Bio](#)

⁵ Biowallonie

⁶ AFSCA

L'un des enjeux fondamentaux pour les transformateurs est de sécuriser leur approvisionnement en matières premières pour garantir une transformation constante tout au long de l'année. La planification de leurs besoins est donc essentielle et la plupart réalisent des contrats directement avec éleveurs ou avec les laiteries pour s'assurer d'avoir de la matière première en suffisance.

La transformation du lait bio ne demande pas d'investissements particuliers et s'insère dans des process de transformation « conventionnels » sans coût supplémentaire. Néanmoins, dans le cas de transformateur mixte, elle représente un coût supplémentaire associé au lavage

Les transformateurs mixtes (utilisant du lait conventionnel et bio) prédominent sur les transformateurs 100% bio dans le paysage wallon. En effet, la possibilité de jongler d'une production à l'autre en fonction de la demande est confortable, surtout dans un contexte où la demande est variable.

En revanche, chaque acteur est assez spécialisé sur un type de produit (fromage à pâte pressées etc.). En effet, une diversification en termes de produits nécessiterait des investissements supplémentaires.

Prix d'achat du lait en Belgique

Les prix payé aux producteurs sont généralement fixés par les collecteurs et revus chaque mois ou chaque année en fonction du produit fabriqué et de sa valorisation à la revente. Le prix du lait bio reste relativement **stable** d'une année à l'autre (+2.3€/100L de 2017 à 2021) par rapport à celui du conventionnel.

	Prix lait CONVENTIONNEL (€/100L)	Prix lait BIO (€/100L)	Différence bio/conventionnel
2020	32,2	46,38	31%
2021	38,5	47,34	19%
2022	55,14	55,72	1%
2023	45,19	53,14	15%
2024	47,79	54,13	12%

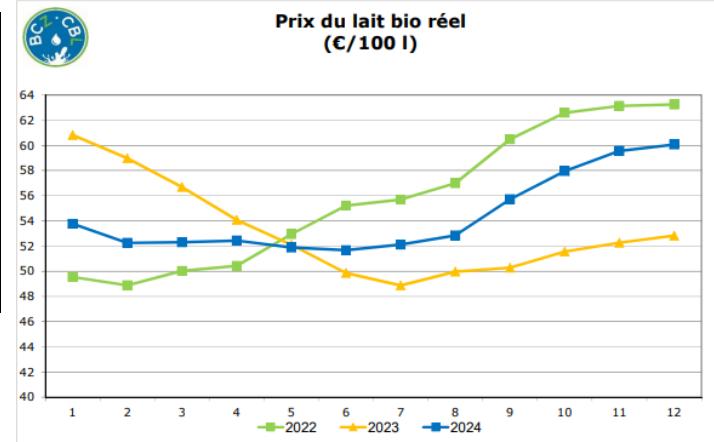


Figure 3 : Comparaison des prix du lait bio et conventionnel (payé au producteur), source : Rapport 2024 CBL

En 2023, le prix du lait bio payé aux producteurs a diminué (53.14€/100L) avec un écart avec le prix conventionnel qui a réaugmenté (égal à 18%) en faveur du lait bio. Cet écart est maintenu en 2024 et devrait limiter les déconversions. Cependant, la légère baisse de la production laitière (bio et conventionnelle) observée en 2024, si elle se poursuit, pourrait entraîner de fortes fluctuations des prix des sous-produits industriels (tels que beurre et poudre de lait) soumis à la volatilité des cours mondiaux. Cela pourrait donc avoir comme effet une augmentation du prix du lait conventionnel (car celui-ci tient compte en partie du prix de ses sous-produits) et une réduction de l'écart de prix avec le lait bio.

Il est difficile d'estimer les coûts de production liés à la production de lait uniquement. Les fermes laitières sont généralement diversifiées dans leur production. De plus, la période d'élevage pour obtenir une vache qui produit du lait s'étend sur plusieurs années, contrairement aux filières végétales. Pour ces raisons, il n'est donc pas évident de déterminer un prix juste pour le lait, suffisamment rémunérateur pour l'éleveur.

Les coûts de production pour une exploitation spécialisée en bovin laitiers bio sont en moyenne (sur les 5 dernières années⁷) de 17% plus élevés qu'en conventionnel, notamment dû aux investissements (matériel, foncier) et aux charges opérationnelles (aliments, main d'œuvre semences), plus élevées en bio. Les aides (bio et environnementales)

⁷ Moyenne sur 5 ans (de 2019 à 2023) des charges (opex et capex) de l'exploitation professionnelle wallonne spécialisée en bovins laitiers issus du SPW Agriculture

perçues par les exploitations laitières semblent compenser cet écart en moyenne sur les 5 dernières années⁸. On estime que la marge brute moyenne (comprenant le revenu auquel sont soustraites les charges opérationnelles) pour une exploitation laitière bio est égal à 0.45€/L de lait.

Consommation en Wallonie

Depuis 2021, la consommation de produits laitiers bio connaît une baisse (-12% entre 2020 et 2023 contre +11% pour les produits laitiers non bio). Cette tendance s'inscrit dans un contexte global de diminution des dépenses en produits bio en Wallonie dû aux crises ayant entraîné une baisse du pouvoir d'achat. Malgré cette baisse, les produits laitiers restent un poste de dépense important pour le consommateur et représente près de 50 mio d'euros dépensés (soit environ 8900 tonnes de produits) en Wallonie en 2023 (soit 11% des dépenses bio).

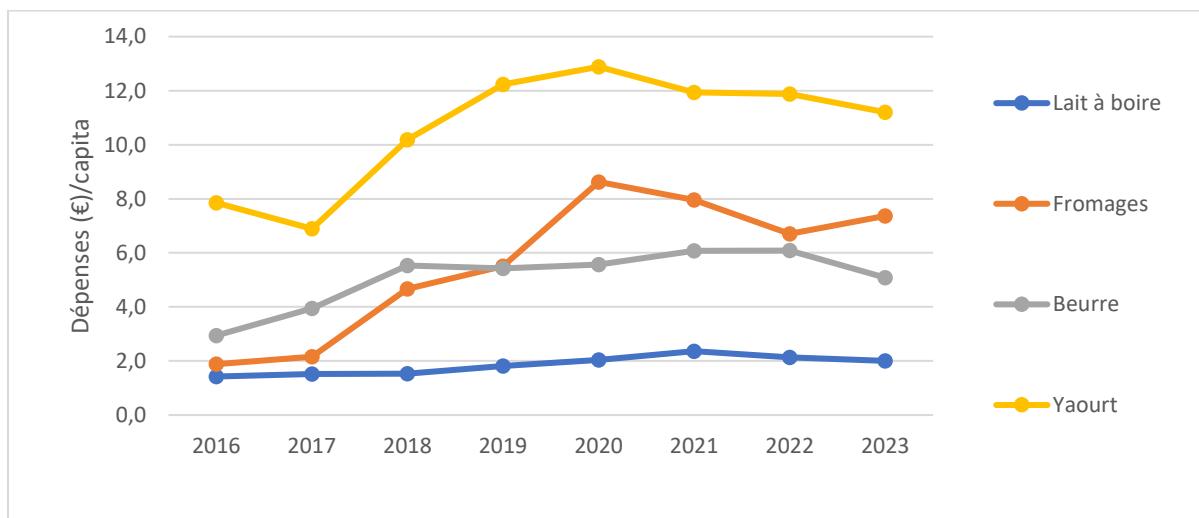
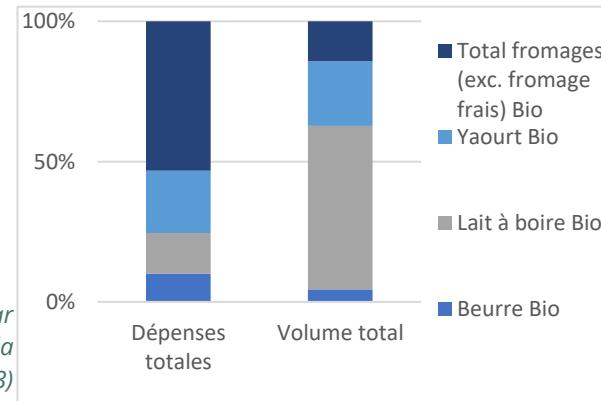


Figure 4 : Evolution des dépenses par produit (source : Observatoire de la consommation, APAQ-W)

Depuis 2020 années, les dépenses diminuent globalement pour les yaourts, le beurre et les fromages, et elles stagnent pour le lait. Les dépenses en fromage ont néanmoins réaugmentées en 2023.

Au sein de la catégorie des produits laitiers, le lait représente la majorité des volumes vendus (58%) mais représente une part faible dépenses totales (14%) en 2023. A contrario, les fromages représentent la majorité des dépenses (53%) de la catégorie et 14% des volumes vendus. Les yaourts représentent 22% des dépenses de la catégorie et le beurre 10%.



Ces données de consommation ne prennent pas en compte l'aspect local des produits. On peut estimer que la majorité du lait à boire consommé est produite localement. En revanche, ce n'est pas forcément le cas pour les autres produits transformés, notamment pour le fromage. En effet, la majorité des fromages bio fabriqués et distribués en Belgique sont de type fromage frais (ex : maqué) ou à pâte molle en croute lavée (ex : Herve, Vieux

⁸ Selon étude du Collège des Producteurs réalisée en 2025 sur la comparaison des coûts de production et rentabilité entre secteur bio et conventionnel

Liège) mais les belges francophones consomment majoritairement des **fromages à pâte dure**⁹ (ex : comté, emmental), et à **pâte molle et croûte fleurie** (ex : camembert, brie), peu produits en Belgique et encore moins en bio. La fabrication de ces fromages nécessite en effet un certain **savoir-faire**, encore peu développé en Belgique.

D'après une récente étude de l'APAQ-W (2024), le **consommateur semble privilégier l'aspect local au bio**. Les plus-values de l'élevage bio ne sont pas suffisamment perçues par rapport à l'élevage local (non bio) qui bénéficie d'une bonne image, fortement liée aux prairies (qui occupent environ 54 % de la SAU wallonne¹⁰).

Le principal frein à l'achat de produits bio est souvent le prix. Les produits bio sont souvent perçus comme plus cher par le consommateur, parfois à tort.

Prix de vente du lait en Belgique

On constate que sur les étals des supermarchés, le prix du lait bio est environ 30%¹¹ plus cher que le litre de lait conventionnel notamment en raison des marges appliquées par l'aval. Les prix de vente sont souvent définis selon la tarification « cost-plus » ou « prix à coût majoré », c'est-à-dire en appliquant une marge au coût réel global de production ou d'acquisition d'un produit. Cette méthode ne tient pas compte du prix que les consommateurs sont prêts à payer, ni du prix du marché. Elle ne permet donc pas toujours de vendre un produit à un prix concurrentiel et gonfle le prix des produits notamment issus de marques nationales (a contrario des marques de distributeurs). Dans le cas du lait, le différentiel de prix initial entre bio en conventionnel est quasiment doublé (14% de différence en moyenne sur les 5 dernières années¹² sur le prix d'achat, contre 30% de différence sur le prix de vente). Et plus le produit est transformé, plus le prix augmente avec les marges des transformateurs. Les prix de vente moyens en 2023 sont supérieurs de 71% pour le fromage bio, de 57% pour les yaourts bio, de 15% pour le beurre bio et 11% pour le lait à boire.

De plus, en 2022, malgré un prix payé au producteur égal entre lait conventionnel et lait bio, un différentiel était maintenu en GMS de l'ordre de 20%, montrant une certaine décorrélation du prix d'achat par rapport au prix de vente.

2. Commercialisation

Canaux de commercialisation

Les achats bio (vs. conventionnels) se caractérisent par une part plus élevée d'achats en fermes/marchés. Avec 53% des ventes, le canal de distribution principal pour la catégorie produits laitiers reste la **GMS**. Seuls les fromages sont plus vendus en magasins spécialisés.

⁹ Le fromage à pâte dure reste le type de fromage le plus consommé (84% des consommateurs ayant consommé du fromage au cours des trois mois ayant précédé l'enquête), suivi par le fromage à pâte molle et croûte fleurie (70%), le fromage frais (54%), le fromage fondu (52%), le fromage à pâte molle et croûte lavée (47%), et le fromage bleu (37%). D'après le Baromètre de la consommation de fromages, beurre, crème glacée et yaourts, APAQ-W, 2023.

¹⁰ Part des terres consacrées aux prairies et pâturages permanents parmi les terres labourables, données Statbel, 2023

¹¹ Observatoire des Prix, Collège des Producteurs

¹² Rapport annuel CBL

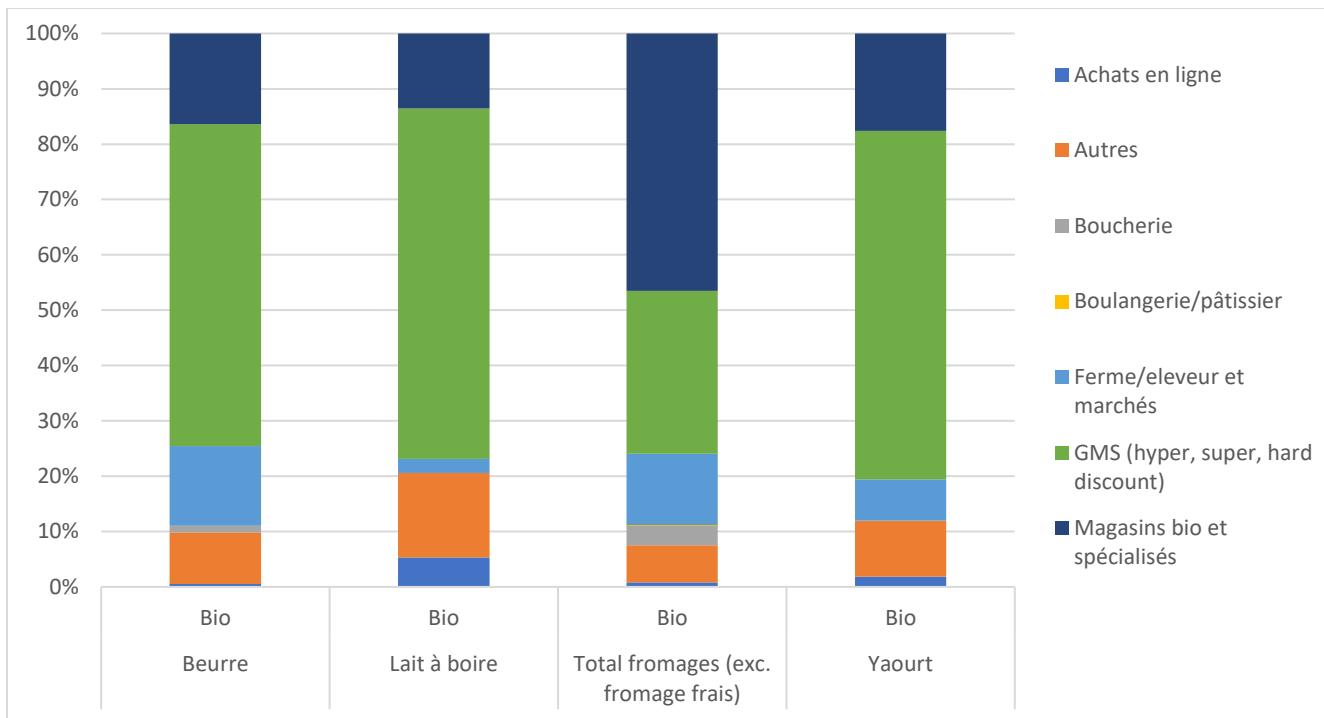


Figure 6 : Part des dépenses par canal de vente en fonction des catégories de produits (source : APAQ-W, Observatoire de la consommation 2023)

Le yaourt représente 12% des parts de marché bio (en dépense), contre 6% pour le beurre, 4% pour le fromage et le lait. Les yaourts bio sont assez présents en GMS (sous marques propres ou sous la marque *Pur Natur* notamment) ce qui est moins le cas pour les autres catégories. Il a donc une potentielle opportunité de développement pour les fromages dans le segment de la GMS.

Au niveau des cuisines de collectivité, on estime les besoins en produits laitiers à 6000¹³ tonnes (bio et conventionnels) en RW. Un des principaux freins au développement de l'approvisionnement en produits laitiers bio semble être lié au prix (vis-à-vis du prix du repas compris entre 3 et 7€ en fonction de la structure¹⁴). Des actions comme le « Coup de pouce dans mon assiette » portée par MangerDemain ont déjà permis d'augmenter l'approvisionnement local de ce type de produits en subventionnant 70% du montant des factures pour les produits bio. La demande se concentre sur les produits portionnés, notamment sur les yaourts qui représentent 69% des subventions octroyées dans le cadre du « Coup de Pouce » car faciles à mettre en place.

Filières d'intérêt

Plusieurs producteurs wallons semblent s'intéresser à la filière lait de foin notamment comme solution pour mieux valoriser leur lait. Cette filière est reconnue par une STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) européenne attestant d'une alimentation composée au moins de 75% d'herbe ou de foin, sans aliments fermentés et sans OGM, allant donc au-delà du cahier des charges bio (alimentation comportant 60%). L'Association des producteurs de lait de foin en Wallonie Prolafow, regroupe une vingtaine de membres. Aujourd'hui le lait est en partie valorisé dans la fabrication du fromage la Meule du Plateau (non certifié bio). Les volumes de lait valorisés dans cette filière sont encore confidentiels et les transformateurs semblent peu enclins à valoriser ce type de lait à un prix suffisant. La recherche de nouveaux débouchés est nécessaire pour développer cette micro-filière.

¹³ Chiffres des cantines signataires du Green Deal (MangerDemain), extrapolés à l'ensemble de la restauration collective wallonne soit 200 000 repas/jours (5000 cantines)

¹⁴ Tout savoir sur la restauration collective, MangerDemain, 2022

Par ailleurs, les filières lait de chèvre et lait de brebis semblent présenter des opportunités au niveau de la commercialisation (auprès de transformateurs belges). Ces filières ne sont pas encore suffisamment structurées en Wallonie (volumes anecdotiques). Des contraintes à la production freinent également son développement (saisonnalité, maladies).

3. Principaux freins au développement de la filière bio en Wallonie par catégorie d'acteur

Eleveurs :

- Le **prix** d'achat du lait est parfois peu attractif par rapport au lait conventionnel (soumis à la volatilité des prix du marché international) belge ;
- Le manque de **visibilité à plus ou moins long terme sur les perspectives économiques** a constitué un frein dans leur engagement ou réengagement dans la filière bio (pour une durée de 5 ans minimum).

Collecteurs/transformateurs :

- La baisse de la demande bio a provoqué quelques tensions dans la valorisation des volumes de lait collectés ;
- Des **coûts logistiques** (notamment de transport) représentent un coût important dû à l'éclatement des fermes bio sur le territoire ;
- Les **coûts de certification bio** représentent une part importante du chiffre d'affaires pour les petits transformateurs bio. Le mode de calcul (fonction du CA) est peu adapté aux réalités économiques des transformateurs (et particulièrement les années comme celles qui précèdent avec des charges qui augmentent et un bénéfice qui diminue), qui ne bénéficient pas des aides PAC par ailleurs ;
- Le manque de savoir-faire wallon dans la production de fromages (notamment fromages affinés, à pâtes persillées) est relevé par certains acteurs. Il existe néanmoins quelques formations

Débouchés

- Un manque de **connaissance** des transformateurs locaux ;
- Relativement peu de pâtisseries certifiées bio
- Un prix affiché en magasin globalement supérieur au conventionnel ;
- Le **faible budget** des cantines ;
- La **réglementation des marchés publics** qui interdit les critères géographiques pour l'approvisionnement des cantines.

Consommateur :

- Perception du prix déformée (« le bio c'est forcément plus cher »)
- Préférence pour le local
- Méconnaissance des plus-values du cahier des charges bio liées à l'élevage pour l'environnement et la santé

4. Analyse SWOT du développement de la filière

L'analyse SWOT a été réalisée en concertation avec les acteurs du secteur. Sont donc listées ci-après, les principaux éléments ressortis lors de cette concertation.

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> Produits de grande consommation, marché important Prix d'achat bio relativement stables d'une année à l'autre Production extensive, bonne image Réseau de collecte (production sous contrats) localisé (province Liège, Luxembourg) Diversité de transformateurs bio Autonomie alimentaire fermes 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Baisse de la demande globale depuis 2021 Prix d'achat parfois peu attractif (proche conventionnel) Manque de connaissances sur la rentabilité d'une exploitation en BL Communication Local > bio, image chereté Volumes fluctuants, offre sous tension Concurrence des pays voisins (prix plus bas) Manque de dialogue entre amont et aval Diversité de produits, savoir-faire
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> directive nitrates (pays bas, flandre) → baisse offre/augmentation de la demande à venir ? Faible représentativité des fromages bio en GMS malgré une part importante des dépenses bio Stabilisation voir baisse du prix du lait conventionnel Marché allemand (Label Naturland) Programme européen « Lait, f&l à l'école » 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans 10 ans, 60% des éleveurs laitiers pensionnés (+ d'1/3 sans repreneurs) Réduction écart de prix d'achat bio/conventionnel avec la baisse de la production globale → déconversions ? Exigences supplémentaires au bio sur le marché allemand

5. Analyse TOWS

Associée à l'analyse SWOT conduite avec le secteur, l'outil TOWS a permis d'aider à déterminer et prioriser des actions en partant des forces, opportunités, faiblesses et menaces exprimés précédemment.

		Facteurs internes	
		Forces	Faiblesses
Facteurs externes	Opportunités	Concrétiser les opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les pratiques durables de la filière • Faciliter les ventes de fromages en GMS • Maintenir la production pour répondre à la demande 	Améliorer pour exploiter les opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Orienter la communication sur un bio local abordable • Favoriser le dialogue entre maillons • Sensibiliser les acteurs de la filière au juste prix • Développer le savoir-faire wallon pour la production de nouveaux fromages notamment • Augmenter la résilience économique des fermes
	Menaces	Se protéger, transformer menaces en opportunités <ul style="list-style-type: none"> • Encourager et soutenir la transformation locale • Favoriser la reprise des exploitations laitières 	Minimiser, rendre moins vulnérable <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la reprise des exploitations laitières • Favoriser le dialogue entre maillons • Sensibiliser les acteurs de la filière au juste prix

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT À L'HORIZON 2030

1. Méthodologie

Plusieurs approches ont été combinées pour proposer un scénario de développement à l'horizon 2030 pour la filière bovine laitière.

OBJECTIF DU PLAN BIO 2030 ET APPROCHE « PANIER BIO »

Le plan BIO 2030 ambitionne d'atteindre 30% de la SAU en BIO d'ici 2030. Pour ce faire, la production totale actuelle bio doit être multipliée par 2.5 (prairies comprises).

Le plan ambitionne également la **certification de 4720 producteurs** d'ici 2030. Cet objectif a été traduit en chiffre d'affaires puis en une valeur consommateur "panier bio". Cette valeur représente le budget que chaque Wallon devrait dépenser en produits bio/mois pour atteindre l'objectif de doublement des surfaces bio d'ici 2030. Elle est estimée à 39€/mois/habitant.

Nous avons précisé cette valeur consommateur en la découplant par catégorie de produits (ici : lait, fromages, autres produits laitiers) en utilisant les chiffres de consommation bio 2021 (dépenses moyennes/an/habitant issus de l'Observatoire de la consommation de l'APAQ W).

Tableau 3 : Dépenses bio à l'horizon 2030 par habitant et au niveau de la région wallonne

Produits	Dépenses BIO/an/hab. 2030	Dépenses BIO en RW 2030
Lait à boire	3,3 €	26.852.488,9
Fromages	17,2 €	139.137.197
Autres produits laitiers (yaourt, beurre, crème etc.)	13,1 €	105.987.954

De chaque dépense, est déduit un équivalent en volume (kg) en fonction du prix moyen au kg (APAQ-W, 2022) puis l'équivalent en unité de production (ici en Kg ou en L) pour répondre aux besoins des consommateurs.

Tableau 4 : Cibles de volumes et de surfaces de production bio en région wallonne par an dès 2030, suivant les coefficients des commissions filières de la Socopro

Produits	Prix unité 2022	Cibles de volumes de produits bio à commercialiser en région wallonne par an dès 2030	Coefficient de transformation	Cibles de volumes de production bio en région wallonne par an dès 2030 (en nombre de vache laitière)	Cibles de surfaces de production bio (ha) pour l'alimentation (concentrés + prairies)
Lait à boire	1,9 €	14.161.055 L	0,0003	4.317	4.468
Fromages	25,5 €	5.460.113 Kg	0,003	15.314	15.850
Autres produits laitiers (yaourt, beurre, crème etc.)	9,0 €	8.624.242 Kg	0,0013	11.371	16.487

Tableau 6 : Trajectoire de production comparant les cibles de productions à l'horizon 2030 et la situation actuelle

Produits	Nombre de vaches laitières en 2023 (Biowallonie)	Objectifs de production en 2030 (nombre de VL)	Différentiel
Lait à boire	/	4.317	/

Fromages	/	15.314	/
Autres produits laitiers (yaourt, beurre, crème etc.)	/	11.371	/
TOTAL	21.989	31.001	+ 9.012

Ainsi, pour répondre aux besoins en produits laitiers en 2030, il faudrait un cheptel d'environ 31 001 VL, soit 9 000 de plus d'actuellement. La filière a connu des baisses en nombre de VL et en production, il est donc difficile pour le secteur de se projeter sur une augmentation du nombre de VL. Le secteur préfère avoir pour objectif la **stabilisation du cheptel existant** à travers une meilleure valorisation pour sécuriser le revenu des éleveurs existants et attirer de nouveaux éleveurs (favorisant le renouvellement des générations et compensant les déconversions).

INTÉGRATION DES AMBITIONS DU PLAN BOVINS LAITIERS DU COLLÈGE DES PRODUCTEURS

Pour finir, les ambitions dégagées dans le cadre de ce plan devront être en accord avec les ambitions des plans stratégiques déjà établies par le Collège des Producteurs pour rester cohérents par rapport à la trajectoire envisagée en bio et conventionnel dans chaque secteur.

Les ambitions fixées dans le plan bovins laitiers (bio et conventionnel) sont 1. Assurer aux exploitation laitières une marge de **0.45€ /L** de lait produit, 2. Assurer l'approvisionnement de l'industrie laitière wallonne et belge à hauteur de **1.3 Mrd de L/an (contre 110 moi de L en bio, soit 8.5% de la production totale en bio)**, 3. Faire en sorte que les circuits courts et les filières alternatives représentent **15 à 20%** en volume de la production laitière wallonne, en fonction de la demande (cet objectif n'est pas retranscrit dans le plan car les données sont manquantes) 4. Maintenir le nombre de détenteurs bovin laitiers au-dessus de **3000 (contre 320 en bio, soit 11% des exploitations de BL)**.

2. Objectifs de développement pour la filière

Le principal objectif de développement de la filière bovine laitière bio est de **maintenir la production et le nombre d'éleveurs** en activité en limitant au maximum les déconversions et en assurant la reprise des fermes.

Pour ce faire, une **amélioration des perspectives économiques** des producteurs est indispensable au travers d'une **répartition équitable de la valeur** entre les acteurs de la filière, une **massification des débouchés** en GMS notamment, grâce à une **communication renforcée sur le bio**, et la **création de valeur** au niveau des produits finis.

Concrètement, les objectifs opérationnels de ce plan sont de :

- **Maintenir** le nombre de détenteurs de bovins laitiers au-dessus de **320** en RW ;
- Assurer un approvisionnement de l'industrie laitière belge à hauteur de **110 mio de L** ;
- **Assurer une marge de revenu minimum** de **0.45€/L aux exploitations laitières**
- Maintenir la part des exploitations qui réalise de la transformation à la ferme à **20%**.

PLAN D'ACTION

Pour atteindre les objectifs de développement, les actions prédefinies dans le cadre du plan BIO 2030 ont été priorisées et orientées de manière à répondre aux besoins de la filière.

Il est proposé de concentrer les moyens sur 5 leviers d'action suivants : 1) Monitoring et Planification, 2) Information, 3) Accompagnement, 4) Aides financières, 5) Promotion.

Les actions, ainsi que leurs orientations, sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

PLAN STRATEGIQUE BOVIN LAITIERS			
ETAT DES LIEUX	PROPOSITION D'ACTION	SOUS ACTION	ACTIONS DU PLAN ET PROPOSITION D'ORIENTATION
Faible attractivité du prix du lait bio pour les éleveurs Prix de vente des produits bio > conventionnels Manque de dialogue entre amont et aval	Axe N°1 : Soutenir et développer la demande Structurer les relations commerciales entre les acteurs de la filière pour répartir la valeur équitablement entre les acteurs de la filière et garantir un prix accessible pour le consommateur	Faciliter les négociations avec l'aval pour optimiser le prix de vente du lait : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs de l'aval aux différents mécanismes de prix qui pénalisent l'attractivité des produits bio par rapport aux produits conventionnels ; Organiser des cadres de concertation groupés pour mieux répartir la valeur d'un produit. 	12_L4 - Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio [Biowallonie] SOCOPRO ?
Baisse de la demande globale depuis 2021 Frein principal = prix Communication Local > bio	Renforcer la communication générale sur le bio pour lever les principaux freins à la consommation	Renforcer la communication notamment sur l'accessibilité du bio wallon en termes de prix : <ul style="list-style-type: none"> Identifier les communications impactantes à l'étranger (benchmark) sur cette thématique ; Evaluer la faisabilité de communications similaires en Wallonie et leur diffusion. 	25_L7 - Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons [APAQ W]
Manque de valeur ajoutée	Créer de la valeur pour augmenter la rémunération des éleveurs	Etudier les pistes de valorisation des produits issus de la filière : Identifier et caractériser les pratiques durables de la production laitière bio afin de les valoriser dans le cadre du rapportage ESG des entreprises	12_L4 - Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio [Biowallonie] SOCOPRO ?
Dans 10 ans, 60% des éleveurs laitiers pensionnés (+ d'1/3 sans repreneurs)	Axe N°2 : Maintenir l'offre actuelle Assurer la reprise des exploitations laitières bio et favoriser les conversions	Informer les producteurs sur la rentabilité économique des fermes d'élevage laitier bio sur le moyen-long terme : <ul style="list-style-type: none"> Analyser la rentabilité des fermes laitières bio vs conventionnelles (voir données action 1_L1) Diffuser dans les réseaux d'éleveurs et structures encadrantes bio et non bio et dans les organismes de formations Etudier l'impact économique d'un recours à des races mixtes pour valoriser la viande issue des fermes laitières bio 	8_L3 Informer les professionnels bio (actuels et à venir) [Biowallonie]

<20% des fermes laitières bio qui réalisent de la transformation	Soutenir la transformation	Poursuivre les échanges sur les possibilités pour adapter les coûts de certification des transformateurs pour soutenir la transformation locale	15_L5 Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes [SPW ARNE, SPW EER] Valorisation de l'étude sur les couts de certification - RwPAC (en cours)
Manque de données	Autre Suivre les objectifs du plan et préciser les actions <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la récolte de données utiles au suivi du plan de filière bovins laitiers (données économiques, nombre déconversions, flux) - Réaliser un baromètre laitier bio pour analyser et suivre le revenu du travail des éleveurs 		
			1_L1 - Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie [SPW ARNE DEMNA DAEA, SPW ARNE DDRCB DQBEA, APAQ-W] (en cours)

Les actions en gras ont été priorisées lors du GT avec les acteurs de la filière

Développer un système d'information intégré sur la production biologique en Wallonie (1_L1)

LEVIER MONITORING ET PLANIFICATION	OO1 Disposer d'une méga base de données centralisée permettant de suivre et d'orienter le développement du secteur bio en Wallonie
Contexte	<p>Plusieurs données (économiques, flux, déconversions etc.) sont indisponibles pour la filière bovins laitiers et pour les autres filières bio. Ces données sont pourtant nécessaires pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir un état des lieux précis ; 2. Définir une trajectoire réaliste ; 3. Appuyer la mise en œuvre d'actions ; 4. Suivre le développement de la filière. <p>Une grande partie des données est pourtant déjà collectée (par les organismes certificateurs, administration ou structures d'encadrement) mais elles ne sont pas nécessairement centralisées et partagées.</p> <p>Une amélioration de la collecte et de la mise à disposition de ces données devra donc être réalisée dans le cadre du plan bio 2030 pour pouvoir orienter et suivre les actions proposées.</p>
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, collecter, traiter et diffuser les données clés relatives au bio - Rationnaliser la collecte et le traitement des données - Exploiter pleinement les données disponibles
Actions du plan bio 2030	Développement du Sii
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<p>Développement du Sii</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Améliorer la récolte de données utiles au suivi du plan de filière bovins laitiers, notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de déconversion / an</i> - <i>Volumes de lait utilisés par les différents acteurs</i> - <i>Charges et produits issus uniquement de l'activité de production de lait bio</i> - <i>Réaliser un baromètre laitier bio (semblable à celui développé pour la filière conventionnelle par la DAEA - SPW) pour analyser et suivre le revenu du travail des éleveurs</i>

Informer les professionnels bio (actuels et à venir) (8_L3)

LEVIER INFORMATION	OO4 Informer de manière complète et centralisée le grand public et les professionnels sur les aspects techniques, réglementaires et économiques liés au bio
Contexte	<p>Le prix reste l'élément déterminant pour attirer les jeunes dans la filière bio. Ces dernières années, le secteur bio a été impacté par une baisse de la demande et une augmentation des coûts de production (alimentation notamment) liés au conflit russe-ukrainien. Le prix de vente du lait conventionnel a rejoint celui du lait bio en 2022, décourageant certains éleveurs qui n'ont pas renouveler leur engagement dans le bio (tous les 5 ans). Aussi, beaucoup d'éleveurs ne trouvent pas de repreneurs pour leur fermes dû en partie à un certain désintérêt des jeunes pour ce type de production.</p> <p>Cependant, le prix du lait bio est bien plus stable que celui du conventionnel et offre donc une certaine stabilité. Les aides bio octroyées pour le maintien de l'agriculture biologique permettent de compenser les écarts de revenus avec le conventionnel. La production de lait se modernise etc.</p> <p>C'est pourquoi il est important d'objectiver la rentabilité économique des fermes d'élevages laitiers bio sur le moyen-long terme (au moins 5 ans) par rapport au conventionnel et d'informer les agriculteurs en activité ou en formation, bio ou non, pour limiter les déconversions et assurer la reprise des exploitations.</p>
Objectifs spécifiques de l'action	Construire et diffuser, par le biais de différents canaux de communication tenus à jour, une information complète et actuelle à destination des professionnels du bio (actuels et à venir)
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels 2) Diffuser cette information auprès des professionnels
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Construire une information complète et actuelle sur le bio à destination des professionnels <ul style="list-style-type: none"> • <i>Analyser et informer les producteurs sur la rentabilité économique des fermes d'élevage laitier bio sur le moyen-long terme (voir données action 1_L1)</i> • <i>Etudier l'impact économique d'un recours à des races mixtes pour valoriser la viande issue des fermes laitières bio</i> 2) Diffuser cette information auprès des professionnels <ul style="list-style-type: none"> • <i>Diffuser dans les réseaux d'éleveurs et structures encadrantes bio et non bio et dans les organismes de formations</i>

Faciliter les échanges économiques entre les opérateurs bio (12_L4)

LEVIER ACCOMPAGNEMENT	006 Accompagner le développement de filières bio régionales
Contexte	<p>La filière est composée de nombreux maillons (éleveurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs) qui communiquent peu entre eux. Les exigences des acheteurs (qualité) et les marges de chaque maillon sont souvent floues pour les éleveurs qui aimeraient davantage de transparence.</p> <p>La répartition de la valeur est donc parfois inégale entre ces maillons. Il arrive même que le prix d'achat du lait bio baisse tandis que le prix de vente reste constant en magasin (ex : 2022) ce qui donne lieu à des incompréhensions au niveau de la filière.</p> <p>Aussi, Le développement des débouchés, notamment dans la grande distribution, apparaît comme un enjeu crucial pour l'ensemble du secteur bio. Cependant l'atteinte de cet objectif est freinée par le manque de données démontrant ses bénéfices par rapport à d'autres types d'agriculture dites « durables » (agroécologie, régénératif, conservation des sols etc.). En effet, bien que la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) n'ait finalement pas été votée au niveau européen, certaines entreprises belges ont choisi de l'appliquer de manière volontaire dès fin 2024. Cette directive vise à renforcer la transparence et la comparabilité des informations relatives aux impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), contribuant ainsi une économie durable et aidant les investisseurs à évaluer les risques et opportunités liés au développement durable.</p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les échanges économiques entre les opérateurs bio wallons - Rapprocher l'offre et la demande régionales en matières premières bio
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B 2) Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertoriant l'offre en matériel biologique de reproduction 3) Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des évènements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres 4) Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir, tenir à jour et diffuser un répertoire des opérateurs bio B to B 2) Établir, tenir à jour et diffuser une/des base(s) de données répertoriant l'offre en matériel biologique de reproduction 3) Valoriser les productions d'opérateurs bio wallons à des évènements professionnels commerciaux et soutenir la participation d'opérateurs bio wallons à de telles rencontres 4) Élaborer, tenir à jour et diffuser des outils de marché types en faveur de la production biologique régionale <ul style="list-style-type: none"> a. Faciliter les négociations avec l'aval pour optimiser le prix de vente du lait en : <ul style="list-style-type: none"> i. Sensibilisant les acteurs de l'aval aux différents mécanismes de prix qui pénalisent l'attractivité des produits bio par rapport aux produits conventionnels ; ii. Organisant des cadres de concertation groupés pour mieux répartir la valeur d'un produit

b. Etudier les pistes de valorisation des produits issus de la filière :

- i. Identifier et caractériser les pratiques durables de la production laitière bio afin de les valoriser dans le cadre du rapportage ESG des entreprises*

Soutenir financièrement la transformation et la commercialisation biologiques wallonnes (15_L5)

LEVIER AIDES FINANCIERES	007 Soutenir financièrement les opérateurs du secteur bio
Contexte	<p>Les coûts de certification sont importants pour les transformateurs ayant un faible chiffre d'affaires bio (CAB >50 000€) et d'autant plus lorsqu'ils utilisent de nombreux ingrédients et/ou transforment des produits différents. Ces coûts constituent un réel frein à la certification et à l'innovation en matière de produit pour ces acteurs. Pourtant, les petits transformateurs sont nombreux sur le territoire wallon et ils sont des acteurs clés pour le développement des filières bio car ils utilisent et valorisent majoritairement des matières premières produites localement. De plus, ils ne bénéficient d'aucune aide pour compenser ces coûts de certification contrairement aux producteurs qui sont soutenus en partie par des aides PAC et régionales.</p> <p>Aussi, le calcul de la redevance en fonction du chiffre d'affaires est discutable. En effet, le chiffre d'affaires augmente avec l'inflation et n'est pas synonyme d'une hausse du volume d'activité d'une entreprise. Un calcul en fonction des volumes vendus semblerait plus pertinent pour certains acteurs.</p>
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer et sécuriser des dispositifs d'aides financières, efficaces et complémentaires, qui induisent un réel effet incitatif à la transformation et/ou à la commercialisation de produits agricoles biologiques en Wallonie - Développer la transformation dans les filières bio régionales
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer un dispositif d'aides à la certification de la transformation biologique 2) Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio
Proposition d'orientation pour la filière FOOD bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer un dispositif d'aides à la certification de la transformation biologique <ul style="list-style-type: none"> • <i>Poursuivre les échanges sur les possibilités pour adapter les coûts de certification des transformateurs pour soutenir la transformation locale</i> 2) Dans la mesure du cadre légal et budgétaire, introduire des / renforcer les avantages pour le bio dans les dispositifs d'aides à la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles existants non spécifiques au bio

Promouvoir les produits et les opérateurs bio wallons (25_L7)

LEVIER PROMOTION	OO10 Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits biologiques wallons, à domicile et hors domicile
Contexte	<p>Le prix constitue le principal frein à l'achat de produits bio. En effet, le bio est souvent perçu comme plus cher, parfois à tort. Les consommateurs ne comprennent pas nécessairement ce qui explique le différentiel de prix avec les produits conventionnels. Les acteurs de la filière s'accordent sur la nécessité d'avoir une communication globale forte pour l'ensemble du secteur bio concernant le prix.</p> <p>Les points de ventes sont pourtant un peu démunis face à cette problématique. Plusieurs solutions existent pourtant pour tenter de lever ce frein : en changeant la disposition des produits bio dans les rayons, en mettant en avant des petits prix, en expliquant la répartition du prix d'un produit (ex : campagne pub Naturalia) mais aucun conseil de ce type n'existe actuellement.</p>
Objectifs spécifiques de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la visibilité des produits et des opérateurs bio wallons - Renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs / transformateurs bio wallons
Actions du plan bio 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques 2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasins 3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons 4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional
Proposition d'orientation pour la filière bovins laitiers bio	<ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'outil de géolocalisation des points de vente de produits biologiques 2) Soutenir et encourager la mise en évidence des produits biologiques wallons en magasin <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcer la communication sur l'accessibilité du bio wallon en termes de prix :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Identifier les communications impactantes à l'étranger (benchmark) sur cette thématique ;</i> ○ <i>Evaluer la faisabilité de communications similaires en Wallonie et leur diffusion.</i> ○ <i>Diffuser auprès des points de vente</i> 3) Accroître la visibilité des opérateurs bio wallons 4) Mener des campagnes promotionnelles spécifiques à une filière / un produit biologique régional